

Révision de l'AI: lignes directrices du Conseil fédéral

Le Conseil fédéral a défini les lignes directrices pour la prochaine étape du développement de l'AI et a chargé le Département fédéral de l'intérieur de lui soumettre un projet de consultation d'ici l'automne.

Le Conseil fédéral indique que « *le développement de l'AI ne doit pas avoir d'impact sur les coûts de l'AI. Certaines mesures envisagées permettront de réaliser des économies qui serviront, à leur tour, à renforcer le processus de réadaptation. L'objectif est d'éviter ainsi la mise en invalidité de jeunes adultes et de personnes souffrant de troubles psychiques. Cette démarche permettra aussi d'améliorer encore la situation financière de l'AI à moyen terme.* »

Cette révision vise trois groupes cibles:

- **enfants souffrant d'une infirmité congénitale ou de troubles du développement**
 - actualisation de la liste des infirmités congénitales
 - pilotage plus rigoureux des mesures médicales afin de réduire les disparités entre les cantons et d'accélérer les procédures
- **enfants et jeunes souffrant de troubles de l'apprentissage ou du comportement et jeunes assurés atteints de maladies psychiques**
 - offrir des prestations de conseil et de suivi durables adaptées à leurs besoins
 - collaboration avec les acteurs du système de santé, les spécialistes de la formation scolaire et professionnelle et les employeurs
 - meilleure prise en compte des besoins du marché ordinaire de l'emploi dans les formations professionnelles initiales
 - adapter le montant des indemnités journalières pour renforcer les incitations des apprentis et de leurs entreprises formatrices à la réadaptation
 - développement des mesures médicales de réadaptation pour favoriser l'obtention d'un diplôme de fin d'étude
- **adultes souffrant de maladies psychiques**
 - offrir aux assurés et à leurs employeurs des prestations de conseil et de suivi qui soient faciles d'accès, rapidement disponibles et, si nécessaire, inscrites dans la durée
 - plus de flexibilité dans les mesures de réadaptation

Il est également prévu d'envisager à nouveau l'introduction d'un système de rentes linéaire.

Pour plus d'informations, voir notre rubrique Social >> [Assurances sociales](#)
>> [Assurance invalidité \(LAI\)](#)